

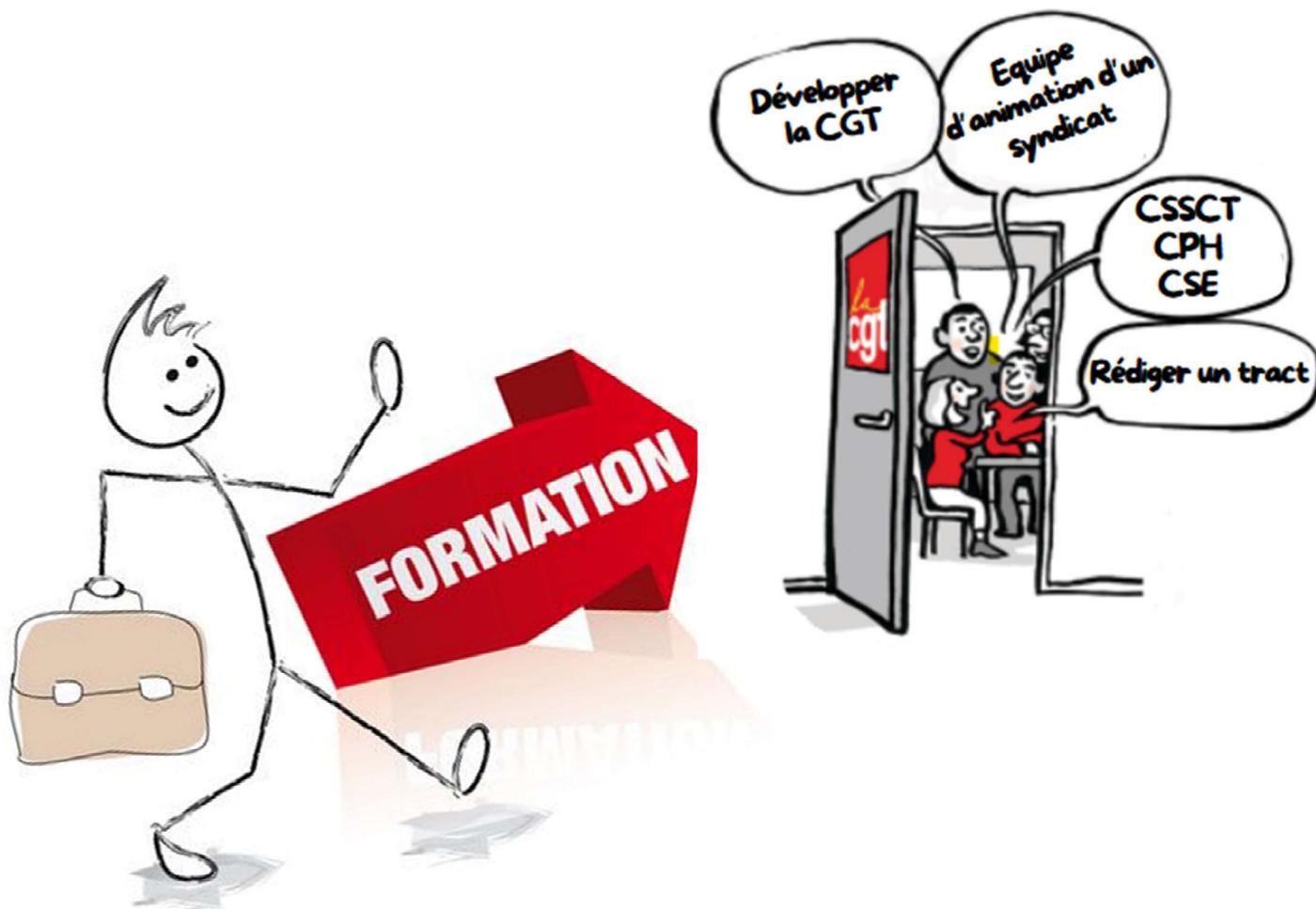


équiper pour agir

LIVRET DE FORMATION 2025



formation@cgt84.com





Scanne moi et télécharge ton livret de formation syndicale 2025

L'ÉDITO

“Savoir c’est s’émanciper.”

Benoît Frachon

La formation est un outil au service de l’organisation. Elle est une nécessité et doit rester une priorité dans notre vie syndicale.

Elle est un outil indispensable pour gagner la bataille des idées, permettre à nos syndiqué.es et aux travailleurs de mener des débats et une réflexion collective.

Pour cela nous avons besoin d’une forte implication dans toutes nos organisations.

Chaque syndiqué.e, quel que soit son niveau de responsabilité dans notre organisation, doit pouvoir disposer des outils lui permettant d’intervenir à tous les niveaux.

La formation « S’impliquer dans la CGT » est dispensée dans les syndicats et les unions locales pour les petits syndicats et sections syndicales.

Elle doit être accessible à tout.e nouvel.le adhérent.e. C’est un prérequis à tout autre module de formation. Nous ne devons pas laisser les nouveaux et nouvelles syndiqué.es sans proposition de formation.

Chacun d’eux devrait se voir proposer une nouvelle formation dans la première année de son adhésion.

« Participer à la vie de la CGT » reste la formation de base pour tou.tes nos adhérent.es. Elle est dispensée par nos unions locales.

C’est la garantie qu’ils.elles puissent prendre leur place dans la CGT et évoluer vers le militantisme.

Notre but est « pas de syndiqué.e sans formation »

Chaque syndiqué.e, en concertation avec son syndicat, peut construire son parcours de formation syndicale.

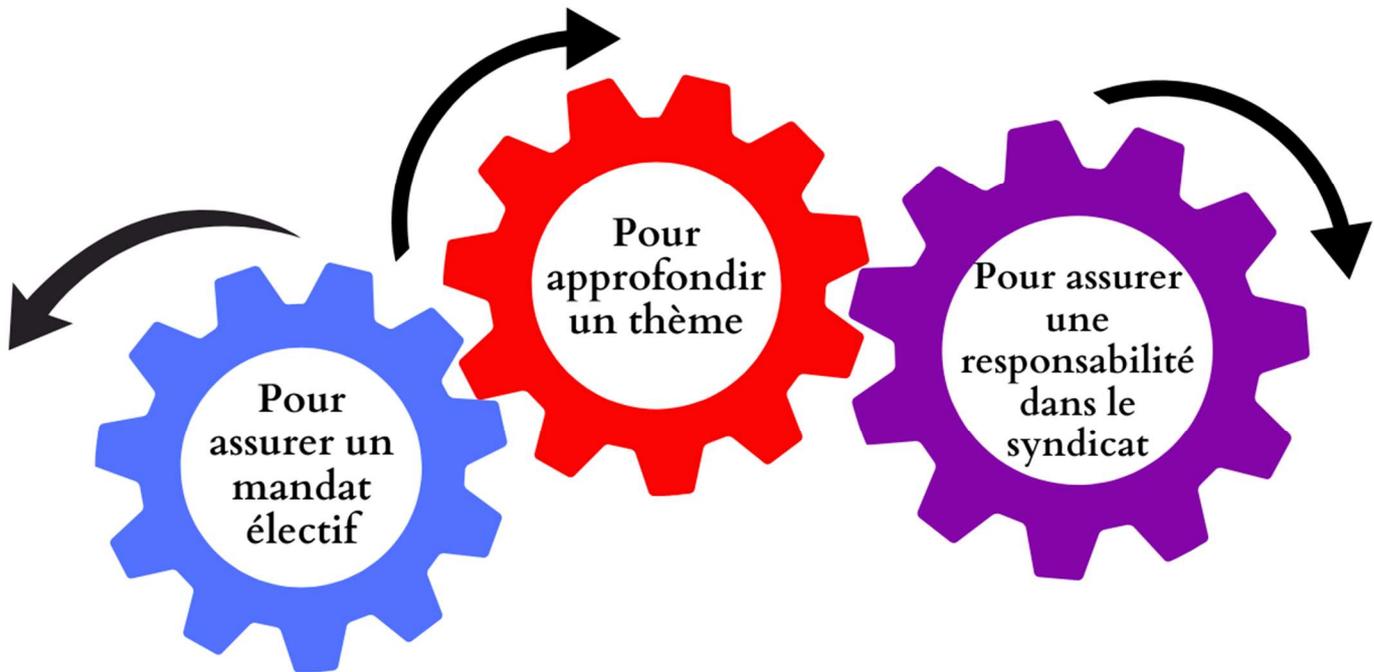
Il vise à donner à tous nos syndiqué.es des points de repères communs dont la base est constituée de nos orientations, nos statuts et règles de vie. Nous voulons cultiver l’identité CGT autour de nos valeurs et de notre démarche revendicative.

Tous les militant-es doivent ou devraient se consacrer un temps pour mettre à jour leurs formations et faire partager leur expérience par leurs participations aux propositions de stages dans le cadre des familles de formation « Outiller pour la responsabilité syndicale » et « Outiller pour le mandat ».

Cela suppose l’implication de chacun.e, au travers d’une qualité de vie syndicale qui prenne en compte, au même niveau que toutes les autres priorités, celle de l’accès à la formation pour toutes et tous, nouveaux syndiqué-es et militant-es élu-es et mandaté-es.

“Quiconque néglige sa formation se voue inéluctablement à la stagnation, et plus... au recul.”
Benoît Frachon

Le parcours du.de la syndiqué.e



OUTILLER À LA RESPONSABILITÉ

ACTEUR.TRICE TOUTE SA VIE

OUTILLER AU MANDAT

Secrétaire général
Collectif de direction
Formateur.trice
Délégué.e syndical.e
Politique financière
Qualité de vie syndicale

IMPULSER
la démarche de la CGT

CSE, CSSCT
Conseiller.re du .de la
salarié.e

DÉVELOPPER
la CGT

PARTICIPER
à la vie de la CGT

S'IMPLIQUER DANS LA CGT
Pour tous les syndiqué.es, dès
l'adhésion

DÉCOUVRIR LA CGT
Pour tou.tes les salarié.es

L'architecture de formation syndicale de la CGT est composée de trois familles de formations complémentaires, qui ne peuvent être réalisées indépendamment...

Être acteur·trice toute sa vie

Une colonne vertébrale indispensable pour tou·tes constituée par les formations dites générales. Il s'agit de donner à tou·tes nos syndiqué·es des bases solides et partagées par tou·tes. L'accès à une culture générale syndicale est indispensable pour être acteur·trice dans la bataille des idées, en connaissant mieux le fonctionnement de la société et du monde dans lequel nous évoluons.

La CGT veut des syndiqué·es auteur·trices, acteur·trices et décideur·ses dans l'organisation. Cela nécessite de connaître nos modes de fonctionnement et nos règles de vie basés notamment sur la démocratie et le fédéralisme.

Équiper pour le mandat

Former pour assurer pleinement un mandat donné par le syndicat, dans ou hors de l'entreprise. Être élu·e CSE dans l'entreprise, aux futurs CSA, conseiller·e du salarié·e ou mandaté·e par la CGT dans un organisme interprofessionnel, cela ne s'improvise pas. Bien sûr il y a la transmission par celles et ceux qui occupent déjà ou ont assuré le même mandat, mais cela ne suffit pas.

La formation au mandat permet d'aborder les savoirs nécessaires, ainsi que la conception que porte la CGT... En résumé ce qu'attend la CGT de sa représentation dans les instances ou organismes concernés.

Équiper pour la responsabilité

Former pour participer à la vie de l'organisation dans une responsabilité. Les militant·es qui s'impliquent dans le fonctionnement de la CGT à quelque niveau que ce soit (Union locale, Union départementale, Comité régional, Fédération ou Confédération) permettent d'assurer le lien indispensable entre les syndiqué·es, et d'impulser partout la mise en oeuvre de notre démarche syndicale vers les salarié·es.

Chaque prise de responsabilité doit s'accompagner d'une formation qui permet de connaître nos pratiques et d'être plus efficaces.

LES FORMATIONS 2025

CSSCT

Du 24 au 28 février 2025

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

10 janvier 2025



FORMATION DE FORMATEUR

Du 17 au 21 mars 2025

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

7 février 2025



PRUDIS

Session 4

Du 24 au 28 mars 2025

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

14 février 2025



CSE: PRISE DE MANDAT ÉCO

Du 7 au 11 avril 2025

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

21 février 2025



***Pour t'inscrire, adresse ta
fiche de candidature à
formation@cgt84.com***

UD CGT 84



RÉDIGER UN TRACT

Du 19 au 20 juin 2025

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

7 mai 2025



ÉQUIPE D'ANIMATION D'UN SYNDICAT

Du 15 au 17 octobre 2025

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

12 septembre 2025



DÉVELOPPER LA CGT: MODULE 1

Du 20 au 24 octobre 2025

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

12 septembre 2025



PRUDIS

Session 5

Du 8 au 12 décembre 2025

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

31 octobre 2025





équiper pour agir

La formation syndicale : Pourquoi ?

Le projet pédagogique de la CGT

Pourquoi la CGT fait-elle de la formation ? C'est ce qui, en trois mots définit le projet pédagogique de la CGT : **Équiper pour agir.**

Équiper en savoirs (ce que nous appelons plus communément nos fondamentaux ou encore les socles), en savoir-faire (pour des actes et des actions concrètes).

Agir pour élaborer démocratiquement nos orientations, les mettre en œuvre, et agir pour donner sens et vie à nos valeurs.

Pour être efficace tout simplement.

Equiper nos syndiqué.e.s, militant.e.s et dirigeant.e.s en savoir et savoir-faire pour agir, mener et conduire leur activité, remplir leur mandat et fédérer le plus grand nombre.

Nous devons sans arrêt nous pencher sur notre qualité de vie syndicale : l'accueil des salariés, la gestion administrative des syndiqué.e.s, les réunions statutaires afin de décider collectivement et garantir la démocratie syndicale, les instances paritaires

Notre organisation a également la prétention d'informer et de former ses adhérent.e.s :

- Eclairer sur les fonctionnements économiques et sociaux,
- Présenter les acteurs et les enjeux,
- Amener les stagiaires à un cheminement intellectuel, autonome,
- Construire collectivement les réponses possibles.

Ce sont quelques principes de la formation CGT.

Le.la syndiqué.e est accueilli.e dès son adhésion et toute sa vie dans la CGT pour conjuguer formation, information et pratiques syndicales.

Le.la syndiqué.e recevra la ou les formations appropriées, afin qu'il.elle soit dans les meilleures dispositions pour assumer ses mandats et ses responsabilités syndicales.

La CGT dispose d'un agrément du ministère du travail l'autorisant à dispenser de la formation économique, sociale, environnementale et syndicale.

**Mieux développer ensemble la Formation Syndicale, pour des syndiqué.e.s
CGT acteurs et actrices de nouvelles conquêtes sociales !**

En pratique

Le congé FESS devient le congé FESES :

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 a introduit la notion « d'environnemental » dans l'intitulé de la formation syndicale, qui porte maintenant le titre officiel de « Formation économique, sociale, environnementale et syndicale », donc FESES.

Qui a droit au congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale ?

Le congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale est ouvert à l'ensemble des salarié.e.s (adhérent.e.s ou non à un syndicat), y compris les apprentis et les privé.es d'emploi.

L'article L.2145-5 du code du travail énonce que : « Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique, sociale et environnementale ou de formation syndicale organisés soit par des centres rattachés aux organisations syndicales mentionnées au 3° de l'article [L. 2135-12](#), soit par des instituts spécialisés, a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés. »

Qui propose l'inscription ?

Les inscriptions sont de la responsabilité des syndicats, des unions locales pour les syndiqué.e.s isolé.e.s ou de l'USD. Seules les demandes d'inscriptions validées par ces structures seront prises en compte.

Pour les formations organisées par l'IRT, ou par le centre de formation confédéral Benoit Frachon, la candidature devra, en plus, également être validée par l'UD.

Le congé peut-il être refusé par l'employeur ?

Le congé de formation économique sociale, environnemental et syndical est de droit, sauf si l'employeur estime, **après avis conforme du CSE**, que cette absence pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise. Le congé FESES est de droit et ne peut être refusé que pour les besoins de service. Le refus doit être motivé et notifié dans les **8 jours à compter de la réception de la demande**.

De combien de jours peut-on disposer personnellement ?

Chaque salarié.e dispose de 12 jours ouvrés. Ils peuvent être portés à 18 jours pour les salarié.e.s du privé qui interviennent comme animateur.rice ou formateur.rice.

Peut-on fractionner le congé ?

Oui, la loi du 5 mars 2014 permet maintenant de prendre le congé **sur une demi-journée minimum** pour les salariés du privé.

A-t-on le droit à plusieurs formations dans l'année ?

Oui, sous réserve de ne pas dépasser en cumul, les 12 jours ou 18 jours (pour les salarié.e.s du privé qui interviennent comme animateur.rice-formateur.rice).

Quels documents doit-on remettre à son employeur lors de la participation à un stage de formation syndicale ?

Le premier est la demande de formation à adresser à l'employeur. Elle doit se faire 1 mois avant la date de début du stage (sauf accord collectif plus favorable) en recommandé avec accusé de réception, ou remise en mains propres contre signature.

Le deuxième est l'attestation de présence remise à l'issue du stage. Elle est à remettre à l'employeur au retour du stage, lors de la reprise du travail.

L'employeur peut-il imposer un stage ou un lieu de stage ?

Non, la formation syndicale CGT organise elle-même ses stages et choisit les lieux de formation.

Pour ce qui est des formations CSE économique et CSSCT, qui sont liées au mandat, c'est l'élu.e qui choisit son organisme de formation, et non l'employeur.

Ainsi, l'employeur / l'entreprise n'a ni le droit de choisir le calendrier, ni la durée, ni le « prestataire » de ces formations. Les conditions de refus de ces autorisations de congé ou d'absence stipulent que seulement des conséquences préjudiciables à la marche de

l'entreprise constituent des raisons valables (art. L. 2145-11 et art. R. 2315-19 respectivement du Code du travail). Par conséquent, l'entreprise n'a pas le droit, ni de choisir l'organisme chargé d'assurer la formation, ni même de refuser l'autorisation donnée au salarié d'y participer pour cause du choix de l'organisme.

Le maintien de salaire

Pour les salarié.es du secteur privé :

L'article L.2145-6 du code du travail précise que « *le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales à la rémunération afférente à la rémunération maintenue.* ».

Pour les salarié.es du secteur public :

Le traitement est maintenu dans la fonction publique (d'Etat, hospitalière et territoriale) durant la durée de la formation syndicale.

Le rôle de l'Union départementale dans les formations

Le plan de formation 2025 a été élaboré par le pôle de formation syndicale et le collectif formation syndicale. Il a été présenté et validé, après quelques apports et modifications, par la commission exécutive de l'UD CGT du Vaucluse en date du 5 décembre 2024.

Comme les années précédentes, des prérequis à satisfaire, sont indispensables pour que les demandes d'inscription soient retenues, afin de créer, uniquement dans un intérêt pédagogique, un collectif de stagiaires homogène.

L'Union Départementale déclare le plan de formation à la Confédération. Pour chaque formation confédérale dispensée en territoire, l'UD perçoit un versement confédéral de 13 €/jour/stagiaire.

L'UD peut prendre en charge les frais de route des stagiaires lorsqu'ils sont supérieurs à ceux engagés pour se rendre sur le lieu de travail.

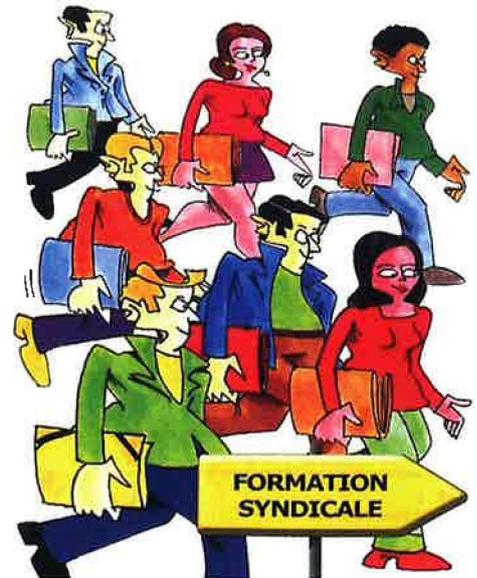
Quelle que soit la formation syndicale suivie (hors formation CSE et CSSCT), une participation aux frais de repas (7 euros depuis le 01.01.2021) est demandée à chaque stagiaire. L'UD prend en charge le reste du coût du repas. Il s'agit d'un choix politique de notre organisation.

Au sein de notre département, nous ne sommes que peu de formateur.rice.s disponibles et, de fait, nous ne pouvons pas tout assumer. Cependant, nous faisons le maximum pour organiser au mieux les stages et les maintenir. Il peut arriver que, par manque de formateur.rice.s, nous soyons malheureusement contraints d'annuler certaines des formations syndicales.

Enfin, il est important, chère.s camarades, de porter à ta connaissance, que le pôle de formation syndicale de l'UD est joignable principalement le lundi (journée). **Pour ce faire, nous te rappelons le mail du pôle : formation@cgt84.com. Ce mail doit être utilisé pour toutes questions ou demandes de renseignements relatifs à la formation syndicale.**

Enfin, la candidature à une formation exprime un engagement individuel qui se comprend dans son sens collectif et se traduit par un investissement : l'organisation, les autres candidat.es, les animateur.rice.s, les formateur.rice.s,.

C'est pourquoi, il a été décidé, depuis 2020, de mettre en place un formalisme d'inscription comprenant une date limite d'inscription, une validation des candidatures par le syndicat du candidat, ainsi que des prérequis indispensables selon les formations dispensées.



Procédure de demande de congés pour formation économique sociale, environnementale et syndicale

Comment pouvons-nous aller en formation syndicale ?



Dans un premier temps, le.la syndiqué.e doit voir avec son syndicat pour examiner le plan de formation proposé par l'UD, en adéquation avec le projet pédagogique de la CGT « Equiper pour agir », et l'utilité de la formation syndicale pour le.la syndiqué.e.

Le syndicat préinscrit le.la syndiqué.e à la formation syndicale souhaitée auprès de l'UD en adressant la fiche individuelle de candidature. Elle doit être remplie par le.la syndiqué.e et validée par son syndicat. Cette fiche doit ensuite, être adressée par mail à l'UD CGT du Vaucluse : formation@cgt84.com.

Ne seront retenues, dans la limite des places disponibles, que les fiches de candidature dûment complétées, datées, signées et pour lesquelles les prérequis seront remplis.

Dans le cas où la demande d'inscription ne serait pas retenue par le pôle de formation syndicale, le.la camarade concernée sera prévenu.e par mail ainsi que le secrétaire du syndicat (ou de la structure ayant validé la candidature).

Avant le début de la formation, le pôle « Formation syndicale » adresse, par mail, aux camarades inscrits une convocation pour la formation concernée.

A réception de celle-ci, et pour des raisons logistiques et organisationnelles, il lui est demandé de confirmer IMPERATIVEMENT sa participation au stage (par retour mail adressé à formation@cgt84.com) ainsi que si il.elle souhaite un régime alimentaire particulier.

Minimum 30 jours avant le début de la formation, la.le syndiqué.e fait une demande de congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale auprès de son employeur.

L'employeur a un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande dans le secteur privé et au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage, dans les trois fonctions publiques, pour refuser ou demander son report.

Les seuls motifs valables sont :

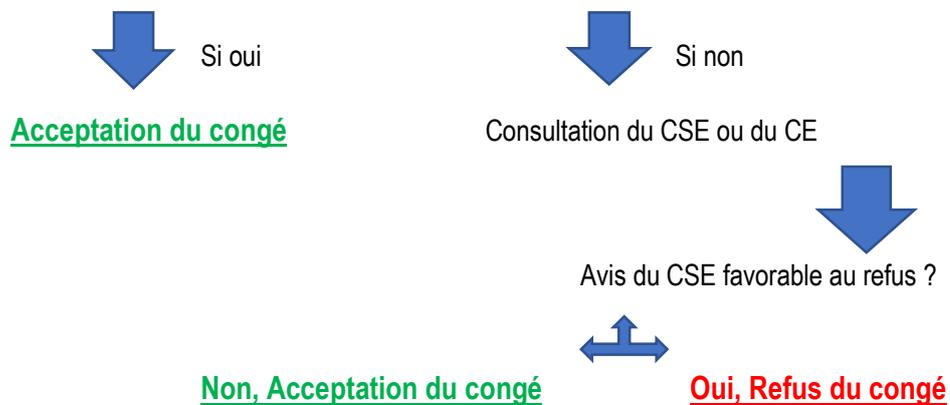
- Le délai de 30 jours est-il respecté ?
- Le quota individuel de formation (12 ou 18 jours) est-il respecté ?
- L'organisme de formation est-il habilité ?

↳ Si réponse négative : Refus du congé

- Le quota global de l'entreprise est-il respecté ?
- Le quota d'absences simultanées de l'entreprise est-il respecté ?

↳ Si réponse négative : Report du congé

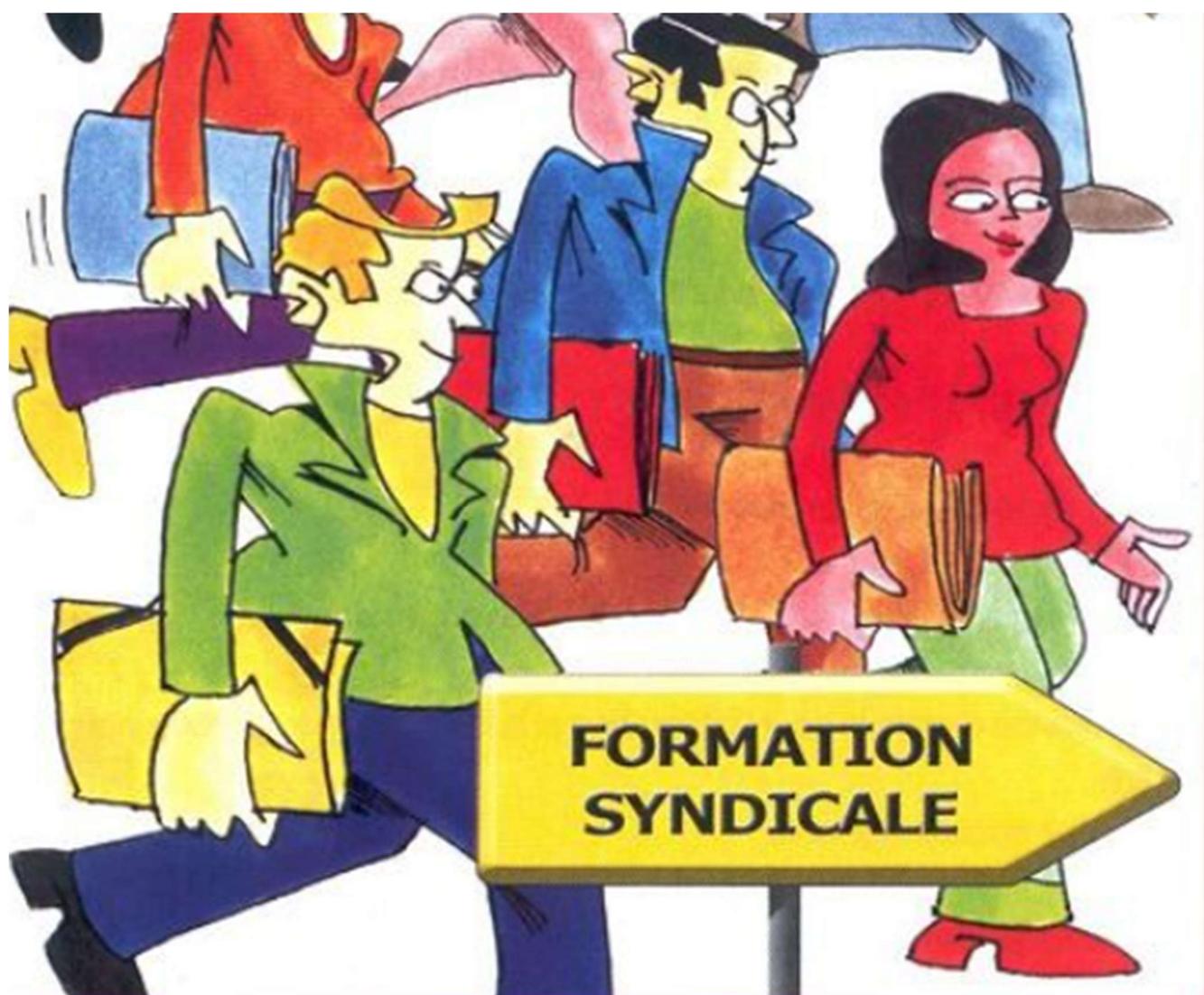
- Les nécessités de service (secteur privé) permettent-elles d'autoriser l'absence ?



Attention, en cas de refus ou de report, l'employeur doit justifier des motifs par écrit au salarié.e.

Si l'employeur n'écrit pas au salarié.e dans le délai de 8 jours, cela vaut acceptation de sa part du congé et du maintien de salaire.

Les formations 2025



CSSCT

Public concerné : Élu.e.s au CSE du secteur privé

Objectifs :

Thème 1 : Travail -Santé – Prévention

Thème 2 : Le fonctionnement, les missions et les relations aux institutions

Thème 3 : Mise en situation

Thème 4 : Les liens élus SSCT et organisation syndicale

Prérequis : Participer à la vie de la CGT (Ancien niveau 1)

Durée : 5 jours

Dates : du 24 au 28 février 2025. **Date limite d'inscription 10 janvier 2025 à respecter compte tenu des devis à établir et à transmettre à l'employeur pour acceptation**

Formalités d'inscriptions :

1. S'inscrire par mail auprès de l'UD en fournissant la fiche individuelle de candidature CSSCT dûment remplie à : formation@cgt84.com en respectant la date limite d'inscription.
2. Le pôle formation de l'UD adresse en retour, aux stagiaires inscrit.e.s, une lettre à remettre à l'employeur au moins 30 jours à l'avance; **celle-ci vaut demande d'absence et devis**
3. Avant le début de la formation, retourner, par mail, au pôle de formation syndicale sur formation@cgt84.com, le devis validé et signé par l'employeur
4. Avant le début de la formation, le pôle formation syndicale adresse une convocation aux stagiaires inscrits
5. A réception, confirmer sa présence par mail au pôle formation de l'UD.

Spécificités concernant les droits à la formation CSSCT :

Depuis le 31 mars 2022, tous les élus du CSE (titulaire et suppléant.e.) **élus pour la première fois** ont droit, indépendamment de la taille de l'entreprise, à la formation nécessaire à l'exercice de leur mission en matière de santé, sécurité et des conditions de travail (article L2315-18 du code du travail). En l'espèce, chaque membre nouvellement élu au CSE a droit à 5 jours de formation CSSCT.

En cas de renouvellement de mandat, la formation est d'une durée minimale de

- 3 jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise ;
- 5 jours pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises d'au moins 300 salariés (art L.2315-18 du code du travail)

FORMATION DE FORMATEUR

Public concerné : Camarades susceptibles d'intervenir ou d'animer des stages de formation syndicale

Objectif : A l'issue de cette formation, les stagiaires seront outillé.es pour animer une formation syndicale CGT déjà construite et y intervenir.

Contenu :

Thème 1 : La formation syndicale CGT : architecture, conditions favorables à l'apprentissage

Thème 2 : Les pratiques en formation syndicale CGT

Thème 3 : La communication en formation syndicale CGT

Prérequis : Participer à la vie de la CGT (Ancien niveau 1)

Durée : 5 jours

Dates : du 17 au 21 mars 2025.....**Date limite d'inscription : 07.02.2025**

Formalités d'inscriptions :

1. Compléter la fiche de candidature page générale, et l'adresser à formation@cgt84.com **en respectant la date de limite d'inscription**
2. Adresser à l'employeur la demande de congés FESES
3. Avant le début de la formation, le pôle formation syndicale adresse une convocation aux stagiaires inscrits
4. A réception, confirmer sa présence par mail au pôle formation de l'UD.

CPH : SESSION 4 – LE CONTRAT DE TRAVAIL

Public concerné : Ensemble des conseiller.es prud'homal.es mandaté.es

Objectif : Les stagiaires seront outillés pour expliquer les 2 contrats de travail (CDD et CDI) les plus fréquemment rencontrés au CPH sur leurs critères d'existence, leur nature, leur forme, leur contenu ; leur lien avec les conventions et accords collectifs et d'appliquer pour tous ces sujets, les vérifications indispensables à effectuer par le Conseiller Prud'homme CGT au cours des débats et d'en tirer les conséquences en lien avec la démarche CGT.

Contenu

1. Définition et critères d'existences du contrat de travail.
2. Nature et forme du contrat de travail.
3. Articulation entre convention collective ou accord collectif et le contrat de travail.
4. Les clauses du contrat de travail.
5. Application pratique.

Prérequis : Avoir suivi les formations PRUDIS jusqu'à la session 3 module 2

Durée : 5 jours

Dates : du 24 au 28 mars 2025.....**Date limite d'inscription : 14.02.2025**

Formalités d'inscriptions :

1. Compléter la fiche de candidature page Prudis, et l'adresser à formation@cgt84.com **en respectant la date de limite d'inscription**
2. Adresser à l'employeur le courrier l'informant que le.la conseiller.e va suivre une formation
3. Avant le début de la formation, le pôle formation syndicale adresse une convocation aux stagiaires inscrits
4. A réception, confirmer sa présence par mail au pôle formation de l'UD.

CSE : PRISE DE MANDAT ÉCO

Public concerné : Les élu.e.s titulaires et suppléant.e.s du Comité Social et Économique, (Secteur privé)

Contenus :

- Missions du CSE : Approche légale et mandat syndicat,
- La démarche revendicative de la CGT et sa mise en œuvre,
- Intervenir sur les choix de l'entreprise,
- Porter les réclamations des travailleur.euse.s,
- Promouvoir la sécurité et les conditions de travail ; la politique sociale, culturelle émancipatrice pour les travailleur.euse.s.

Prérequis : Participer à la vie de la CGT (Ancien niveau 1)

Durée : 5 jours

Dates : du 7 au 11 avril 2025.....**Date limite d'inscription 21.02.2025, à respecter compte tenu des devis à établir et à transmettre au CSE pour acceptation**

Formalités d'inscriptions :

1. S'inscrire par mail auprès de l'UD en fournissant la fiche individuelle de candidature CSE dûment remplie à : formation@cgt84.com en respectant les dates limites d'inscriptions
2. Le pôle formation de l'UD adressera en retour, aux stagiaires inscrits, le devis à remettre au secrétaire du CSE
3. Adresser la demande de congé de formation économique à l'employeur au moins 30 jours l'avance
4. Avant le début de la formation, retourner le devis signé et accepté par le secrétaire du CSE, par mail au pôle formation de l'UD
5. Avant le début de la formation, le pôle formation syndicale adresse une convocation aux stagiaires inscrits
6. A réception de la convocation, confirmer sa présence par mail au pôle formation de l'UD.

RÉDIGER UN TRACT

Public concerné : Les militants d'entreprise qui ont à communiquer, qu'ils soient élus du personnel ou ayant des responsabilités dans leurs syndicats.

Objectif : Il s'agit de permettre aux militants d'acquérir les méthodes immédiatement mobilisables pour communiquer dans l'entreprise et à l'extérieur de l'entreprise.

Les thèmes abordés :

- Approche des fondamentaux de la communication écrite
- Base de construction d'un tract (aspects techniques, juridiques et politiques)
- La communication du tract

Prérequis : Participer à la vie de la CGT (Ancien niveau 1)

Durée : 2 jours

Dates : du 19 au 20 juin 2025.....**Date limite d'inscription : 7 mai 2025**

Formalités d'inscriptions :

5. Compléter la fiche de candidature page générale, et l'adresser à formation@cgt84.com **en respectant la date de limite d'inscription**
6. Adresser à l'employeur la demande de congés FESES
7. Avant le début de la formation, le pôle formation syndicale adresse une convocation aux stagiaires inscrits
8. A réception, confirmer sa présence par mail au pôle formation de l'UD.

ÉQUIPE D'ANIMATION D'UN SYNDICAT

Public concerné : Tout camarade impliqué dans le collectif de direction d'un syndicat. La présence de deux camarades par syndicat est fortement conseillée.

Le but de cette formation : donner une méthode pour créer et renforcer le collectif du syndicat et mettre en oeuvre la démarche de la CGT au service de nos décisions et de nos actions syndicales de manière cohérente et efficace, faire connaître nos propositions, porter nos revendications et améliorer la qualité de vie syndicale à la CGT.

Contenu

- Les missions de l'équipe d'animation du syndicat
- Elaborer une activité revendicative
- Mettre en oeuvre une vie syndicale de qualité
- Le fonctionnement du syndicat en pratique

Prérequis : Participer à la vie de la CGT

Durée : 3 jours

Dates : du 15 au 17 octobre 2025.....**Date limite d'inscription** : 12.09.2025

Formalités d'inscriptions :

1. Compléter la fiche de candidature générale, et l'adresser à formation@cgt84.com
en respectant la date de limite d'inscription
2. Adresser à l'employeur la demande de congés FESES
3. Avant le début de la formation, le pôle formation syndicale adresse une convocation aux stagiaires inscrits
4. A réception, confirmer sa présence par mail au pôle formation de l'UD.

DÉVELOPPER LA CGT – Module 1

Public concerné : Les syndiqué.es ayant déjà suivi la formation « Participer à la vie de la CGT ».

Prérequis : Participer à la vie de la CGT (Ancien niveau 1).

Objectif : À l'issue de ce premier module, vous serez en capacité d'énumérer les évolutions du système capitaliste mondialisé et ses conséquences. Vous serez également capable d'expliquer dans quelle mesure la transformation du travail est porteuse d'émancipation et de changement de société. Enfin, vous serez en mesure d'identifier comment et avec quels acteurs le mouvement syndical peut porter les alternatives à cette société capitaliste mondialisée.

Contenu

- L'organisation économique et politique du capitalisme
- Être citoyen au travail : résistance au système capitaliste et levier de transformation de la société
- S'organiser pour porter un autre choix de société

Durée : 5 jours

Dates : 20 au 24 octobre 2025.....**Date limite d'inscription 12.09.2025**

Formalités d'inscriptions :

1. Compléter la fiche de candidature générale, et l'adresser à formation@cgt84.com
en respectant la date de limite d'inscription
2. Adresser à l'employeur la demande de congés FESES
3. Avant le début de la formation, le pôle formation syndicale adresse une convocation aux stagiaires inscrits
4. A réception, confirmer sa présence par mail au pôle formation de l'UD.

CPH : SESSION 5 - LA MODIFICATION ET LE TRANSFERT DU CONTRAT DE TRAVAIL

Public concerné : Ensemble des conseiller.es prud'homal.es

Objectif : Il s'agit de permettre aux militant-e-s conseillers prud'hommes d'acquérir les outils indispensables immédiatement mobilisables pour investir les conseils de prud'hommes.

Contenu :

- Les éléments essentiels de la modification du contrat de travail
- Mise en œuvre de la modification du contrat de travail
- Le transfert du contrat de travail
- Les effets du transfert sur le contrat de travail
- Les effets du transfert sur le statut collectif

Prérequis : Avoir suivi les formations PRUDIS, jusqu'à la session 3, module 2

Durée : 5 jours

Dates : du 8 au 12 décembre 2025.....**Date limite d'inscription : 31.10.2025**

Formalités d'inscriptions :

1. Compléter la fiche de candidature Prudis, et l'adresser à formation@cgt84.com **en respectant la date de limite d'inscription**
2. Adresser à l'employeur le courrier l'informant que le.la conseiller.e va suivre une formation
3. Avant le début de la formation, le pôle formation syndicale adresse une convocation aux stagiaires inscrits
4. A réception, confirmer sa présence par mail au pôle formation de l'UD.

Dossier administratif



***Pour t'inscrire, adresse ta
fiche de candidature à
formation@cgt84.com***



FICHE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE FORMATIONS GENERALES

**A RENVOYER PAR MAIL AU POLE FORMATION SYNDICALE DE L'UD CGT DU
VAUCLUSE :**
formation@cgt84.com

ou bien à l'adresse suivante : UD CGT 84, Pôle formation syndicale, 1 Rue Ledru ROLLIN, 84000 AVIGNON

En cas de fiche incomplète ou illisible, ou si les prérequis ne sont pas remplis, la candidature ne sera pas retenue.

INTITULE DU STAGE :

.....

Dates : du..... au

Le syndicat CGT ou l'UL :

Nom et Prénom du Secrétaire général :

Numéro de téléphone du Secrétaire du Syndicat ou UL :

Courriel du syndicat ou UL (EN MAJUSCULE SVP) :

Propose la candidature de :au stage référencé ci-dessus.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE.LA CANDIDAT.E

Adresse personnelle :

Code postal :Ville :

Téléphone :

Courriel (EN MAJUSCULES SVP).....

Responsabilité(s) syndicale(s) :

Adhérent.e à la CGT depuis :

Employeur :

DATE ET SIGNATURE DU SYNDICAT OU UL

DATE ET SIGNATURE STAGIAIRE

FORMATIONS SUIVIES

Aucune

Niveau 2-1

CSE

FANS

Niveau2-2

Formation de formateur

Participer ou Niveau 1 Prudis

Autres :

.....

SALARIÉ.E DU SECTEUR PRIVÉ STAGIAIRE (HORS FORMATION CSE, CSSCT, CONSEILLÈR.E.S PRUD'HOMMES)

Votre demande de congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale est à adresser, à votre employeur, dès que vous êtes inscrit et à minima 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

*Le congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis du CSE, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. **Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande.** En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.*

000

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de
l'entreprise ou de l'établissement

Adresse

Code Postal et Ville

A....., le /.... /....

Objet : demande de congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-5 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du [date de début de la formation] au [date de fin de la formation], en vue de participer à une formation économique, sociale, environnementale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail, le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale a droit au maintien total, par l'employeur, de sa rémunération.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

[Signature]

PRIVÉ.E D'EMPLOI STAGIAIRE (HORS FORMATION CSE, CSSCT, CONSEILLÈ.R.E.S PRUD'HOMMES)

À adresser, à « France Travail», dès que vous êtes inscrit et à minima 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

*Le congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale, est accordé sur demande des privés d'emploi. **Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours.** En cas de litiges, le privé d'emploi peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.*

000

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur du
« France TRAVAIL » – Agence de (nom)

Adresse

Code Postal, Ville

A....., le /.... /....

Objet : demande de congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-5 et suivants j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter du **(préciser les dates de début et de fin de stage)**, en vue de participer à un stage de formation économique, sociale, environnementale et syndicale, organisé par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que pendant le temps consacré à cette formation, je continue de bénéficier du revenu de remplacement auquel j'ai droit (indemnités chômage).

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

[Signature]

AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

À adresser, par écrit, à votre Chef de Service, au moins un mois à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par LRAR.

A défaut de réponse expresse au plus tard le 15^{ème} jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.

Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. Les décisions qui rejettent des demandes de congé de fonctionnaires doivent être communiquées avec leurs motifs à la commission administrative paritaire au cours de la réunion qui suit l'intervention de ces décisions.

À la fin du stage ou de la session, le centre ou l'institut délivre à chaque agent une attestation constatant l'assiduité. L'intéressé remet cette attestation au chef de service au moment de la reprise de ses fonctions.

000

Nom, prénom
Adresse

Monsieur le Chef de Service, (nom
du service)
Adresse

A....., le .../.../....

Objet : demande de congé pour formation syndicale

Monsieur le Chef de service,

Conformément à l'article L. 215-1 du Code général de la fonction publique, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter du service du (préciser les dates de début et de fin de stage), en vue de participer à un stage de formation économique, sociale, environnementale et syndicale, organisé par « La formation syndicale CGT » (ou l'institut de...) qui est un organisme agréé par l'Arrêté du 29 décembre 1999, modifié par l'arrêté du 13 janvier 2009.

Je vous rappelle que mon traitement est maintenu durant ce congé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de service, mes salutations distinguées.

[Signature]

AGENT DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES TERRITORIALES

À adresser, par écrit, à l'autorité territoriale (Maire, Président d'Agglomération, Président du Conseil Général, Président du Conseil Régional, etc...), au moins un mois à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

À défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.

Le bénéficiaire du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. Les décisions qui rejettent des demandes de congé de fonctionnaires doivent être communiquées avec leurs motifs à la commission administrative paritaire au cours de la réunion qui suit l'intervention de ces décisions.

À la fin du stage ou de la session, le centre ou l'institut délivre à chaque agent une attestation constatant l'assiduité. L'intéressé remet cette attestation au chef de service au moment de la reprise de ses fonctions.

000

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame ou Monsieur le ...,

(nom de la collectivité territoriale)

Adresse

A....., le / /

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Madame ou Monsieur le ...,

Conformément à l'article L. 215-1 du Code général de la fonction publique, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter du service du (préciser les dates de début et de fin de stage), en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par « La formation syndicale CGT » (ou l'institut de...) qui est un organisme agréé par l'Arrêté du 9 février 1998, modifié par l'arrêté du 17 juillet 2012 et par l'arrêté du 12 Octobre 2018.

Je vous rappelle que mon traitement est maintenu durant ce congé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur le, mes salutations distinguées.

[Signature]

AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

À adresser, par écrit, à « l'autorité investie du pouvoir de nomination », au moins un mois à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

À défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.

Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. Les décisions qui rejettent des demandes de congé de fonctionnaires doivent être communiquées avec leurs motifs à la commission administrative paritaire au cours de la réunion qui suit l'intervention de ces décisions.

À la fin du stage ou de la session, le centre ou l'institut délivre à chaque agent une attestation constatant l'assiduité. L'intéressé remet cette attestation au chef de service au moment de la reprise de ses fonctions.

000

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame ou Monsieur le Directeur

(nom de l'établissement)

Adresse

A....., le /.... /....

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Madame ou Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article L. 215-1 du Code général de la fonction publique, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'établissement du (préciser les dates de début et de fin de stage), en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par « le Centre confédéral d'éducation ouvrière de la Confédération Générale du Travail » (ou l'institut de...) qui est un organisme agréé par l'Arrêté du 28 décembre 1998, modifié par l'arrêté du 22 février 2010.

Je vous rappelle que mon traitement est maintenu durant ce congé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

[Signature]



FICHE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

Impérativement : avoir fait le niveau 1 et être élu.e au CSE

À RENVOYER PAR MAIL AU POLE FORMATION SYNDICALE DE L'UD CGT DU VAUCLUSE :

formation@cgt84.com

ou bien à l'adresse suivante : UD CGT 84, Pôle formation syndicale, 1 Rue Ledru ROLLIN, 84000 AVIGNON

En cas de fiche incomplète ou illisible, ou si les prérequis ne sont pas remplis, la candidature ne sera pas retenue.

INTITULÉ DU STAGE : CSE PRISE DE MANDAT ECO

Dates : du au

Le syndicat CGT ou l'UL :

Nom et Prénom du Secrétaire général :

Numéro de téléphone du Secrétaire général du syndicat :

Courriel du syndicat ou UL (EN MAJUSCULE SVP) :

Propose la candidature de :élu.e au CSE.

Date des dernières élections :

NOM Employeur :

Adresse Employeur :

Nombre de salariés dans l'entreprise :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE.LA CANDIDAT.E

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : Adhérent.e à la CGT depuis :

Courriel (EN MAJUSCULE SVP) :

Elu.e depuis : **Titulaire :** OUI.....NON **ou suppléant.e :** OUI.....NON

1 er mandat : ... oui.....non..... Renouvellement de mandat :oui.....non.....

Responsabilité(s) syndicale(s) :

DATE ETSIGNATURE DU SYNDICAT OU UL

DATE ET SIGNATURE STAGIAIRE

FORMATIONS SUIVIES

- Aucune
- FANS
- Participer ou Niveau 1
- Niveau 2-1
- Niveau 2-2
- Prudis
- Formation de formateur

Autres :

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE POUR LES ÉLU.E.S AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

À adresser, à votre employeur, 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la directrice / Monsieur le directeur

Nom de la société

Adresse

Code postal et ville

A....., le.....

Objet : demande de congé de formation économique

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article L. 2315-63 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du (préciser les dates de début et de fin de stage), en vue de participer à un stage de formation économique, organisé par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la directrice / Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Signature



FICHE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

Impérativement : avoir fait le niveau 1 et être élu au CSE

À RENVOYER PAR MAIL AU POLE FORMATION SYNDICALE DE L'UD CGT DU VAUCLUSE :

formation@cgt84.com

ou bien à l'adresse suivante : UD CGT 84, Pôle formation syndicale, 1 Rue Ledru ROLLIN, 84000 AVIGNON

En cas de fiche incomplète ou illisible, ou si les prérequis ne sont pas remplis, la candidature ne sera pas retenue.

INTITULÉ DU STAGE : SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Dates : du au

Le syndicat CGT ou l'UL :
Nom et Prénom du Secrétaire général :
Numéro de téléphone du Secrétaire général :
Courriel du syndicat ou UL (EN MAJUSCULE SVP) :
Propose la candidature de : élu(e) au CSE titulaire ou suppléant .e
Nom Employeur :
Adresse Employeur :
Nombre de salariés dans l'entreprise :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE/LA CANDIDAT.E

Adresse personnelle :
Code postal : Ville :
Téléphone : Adhérent.e à la CGT depuis :
Courriel (EN MAJUSCULE SVP) :
Elu.e au CSE depuis le (date dernières élections :)
1 er mandat : ... oui.....non..... Renouvellement de mandat :oui.....non...
Responsabilité(s) syndicale(s) :

DATE ET SIGNATURE DU SYNDICAT OU UL

DATE ET SIGNATURE DU STAGIAIRE

FORMATIONS SUIVIES

- Aucune Niveau 2-1 CSE
 FANS Niveau 2-2 Formation de formateur
 Participer ou Niveau 1 Prudis
Autres :



FICHE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE FORMATION PRUDIS CPH

À RENOYER PAR MAIL AU POLE FORMATION SYNDICALE DE L'UD CGT DU VAUCLUSE :

formation@cgt84.com

ou bien à l'adresse suivante : UD CGT 84, Pôle formation syndicale, 1 Rue Ledru ROLLIN, 84000 AVIGNON

En cas de fiche incomplète ou illisible, ou si les prérequis ne sont pas remplis, la candidature ne sera pas retenue.

INTITULÉ DU STAGE PRUDIS :

Dates : du/...../..... au/...../.....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE/LA CANDIDAT.E

Nom, prénom :
Adresse personnelle :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :
Responsabilité(s) syndicale :
Adhérent à la CGT depuis :
Employeur :
Tribunal : AVIGNON ORANGE Depuis le :
Section :

DATE ET SIGNATURE DU STAGIAIRE

FORMATIONS SUIVIES

- | | | |
|-------------------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> Aucune | <input type="checkbox"/> Niveau 2-2 | <input type="checkbox"/> Prudis, CPH session 3 |
| <input type="checkbox"/> FANS | <input type="checkbox"/> CSE | <input type="checkbox"/> Prudis, CPH session 4 |
| <input type="checkbox"/> Niveau 1 | <input type="checkbox"/> Prudis, CPH session 1 | <input type="checkbox"/> Prudis, CPH session 5 |
| <input type="checkbox"/> Niveau 2-1 | <input type="checkbox"/> Prudis, CPH session 2 | <input type="checkbox"/> Formation de formateur |

Autres :

MODÈLE DE LETTRE DE DEPOT DE CONGE CONSEILLER.E.S PRUD'HOMMES

NOM Prénom
ADRESSE

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Directeur
Société (Nom)
Adresse

A, le.....2025

Objet : formation de conseiller.e prud'hommes

Madame, Monsieur,

Je vous informe qu'en vertu des articles L. 1442-2 du code du travail, je participerai à une session de formation de 5 jours à compter du ... / ... /2025 et jusqu'au ... / ... /2025, de 8h30 à 17h30.

Cette session est organisée par l'Institut de formation PRUDIS, agréé par un arrêté du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité pris en date du 30 janvier 2023 fixant la liste des organismes et établissements publics d'enseignement supérieur agréés au titre de l'article R. 1442-2 du code du travail pour assurer la formation continue des conseillers prud'hommes

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

[signature]

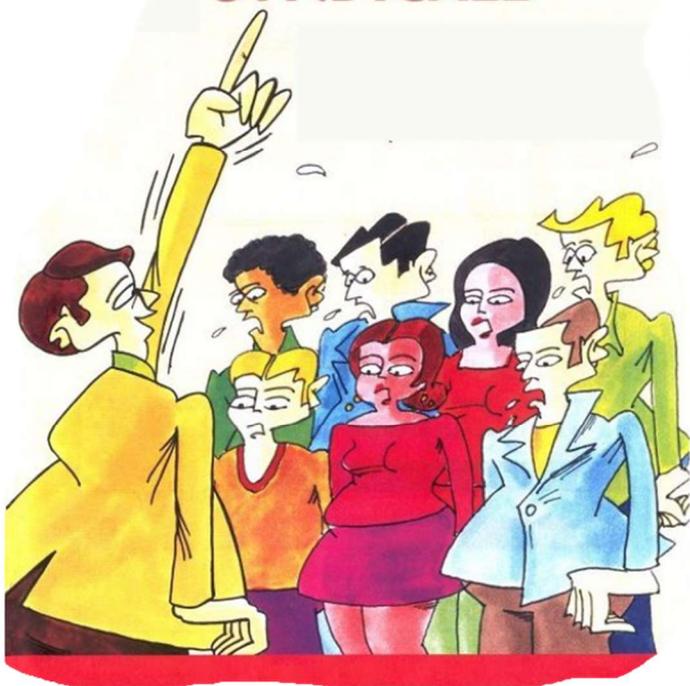
Les formations

organisées par les

autres structures

de la CGT

**LA FORMATION
SYNDICALE**



Venez vous former !

FORMATIONS ORGANISÉES PAR LES SYNDICATS

S'impliquer dans la CGT

Pour tous les nouveaux adhérent-e-s, peut aussi être ouverte à des non-syndiqué.e.s. C'est la première porte d'entrée à la CGT et à la formation syndicale.

Public concerné : Tous les nouveaux.elles syndiqué.e.s CGT

Objectif : A l'issue de cette formation, le.la stagiaire sera en capacité de d'identifier l'organisation de la société, l'importance de l'action syndicale et ta place dans la CGT.

Durée : 1 journée

Les syndicats pourront, s'ils le souhaitent, se rapprocher **au préalable** du pôle de formation syndicale de l'UD, afin d'obtenir un numéro d'agrément permettant un financement du stage (pour un minimum de 6 stagiaires uniquement).

Les unions locales peuvent aussi proposer et organiser cette formation

Formalités d'inscriptions : Il convient de te rapprocher de ton syndicat et/ou de ton union locale pour connaître les modalités d'inscription, ainsi que les dates prévues.

Formations fédérales :

Chaque fédération propose des formations en lien avec la profession.

C'est le syndicat d'entreprise qui est maître d'œuvre dans la gestion de ces formations avec sa fédération

Formalités d'inscriptions : Il convient de te rapprocher de ton syndicat et/ou de ton union locale pour connaître les modalités d'inscription et les dates prévues.

FORMATIONS ORGANISÉES PAR LES UNIONS LOCALES

Participer à la vie de la CGT

Ce stage se déroule en 3 modules :

- Module 1 : 3 jours.
- Module 2 : 2 jours
- Module 3 : 3 jours

Le but de cette formation : chaque syndiqué.e ancien.ne ou nouveau.elle a besoin, et a droit, à des connaissances lui permettant de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations de notre organisation.

Ce droit de savoir est un contrat que les autres membres du syndicat passent avec lui au moment de son adhésion. Il est inscrit dans la charte de la vie syndicale adoptée et validée au 47^{ème} congrès confédéral (décision confirmée lors des suivants)

Public concerné : Tous nos syndiqué.e.s quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle.

Prérequis : Aucun

Programme :

Module 1 : Comprendre la société capitaliste pour mieux la combattre (3 jours)

- ❖ Thème 1 : Qu'est-ce que la société capitaliste mondialisée
- ❖ Thème 2 : L'organisation de la société dans le système capitaliste

Module 2 : Organiser les salarié.es du local à l'international (2 jours)

- ❖ Thème 1 : L'action syndicale, du local à l'international
- ❖ Thème 2 : La CGT, notre mode d'organisation

Module 3 : La démarche revendicative de la CGT pour de nouvelles conquêtes sociales (3 jours)

- ❖ Thème 1 : La démarche CGT pour transformer la société
- ❖ Thème 2 : Mener la bataille des idées
- ❖ Thème 3 : Construire les revendications à partir du travail
- ❖ Thème 4 : Organiser la mobilisation
- ❖ Thème 5 : Négocier pour gagner

Dates :

- Du 10 au 14 mars 2025 (Module 1 et 2), puis du 23 au 25 avril 2025 (Module 3) : UL Pôle centre
- Du 19 au 23 mai 2025 (Module 1 et 2), puis du 23 au 25 juin 2025 (Module 3) : UL Bollène et UL Orange. Formations dispensées par l'UL de Bagnols-sur-Cèze
- Du 2 au 6 juin 2025 (Module 1 et 2), puis du 16 au 18 juin 2025 (Module 3) : UL Avignon
- Du 13 au 17 octobre 2025 (Module 1 et 2), puis du 19 au 21 novembre 2025 (Module 3) : UL Pôle centre
- Du 17 au 21 novembre 2025 (Module 1 et 2), puis du 10 au 12 décembre 2025 (Module 3) : UL d'Avignon

Ta demande d'inscription devra porter, simultanément, sur les 3 modules tels qu'organisés aux dates énoncées ci-dessus.

La validation de cette formation « Participer à la vie de la CGT », sera effective dès lors que les 3 modules auront été suivis.

Pour toute inscription, merci de te rapprocher de l'union locale organisatrice.

UL D'AVIGNON :

- Courriel : ul.cgt.avignon@gmail.com; Téléphone : 04.90.86.03.35

UL POLE CENTRE regroupant les UL de Sorgues et Carpentras :

- Courriel : unionlocalecgt.sorgues.lepontet@wanadoo.fr
- Téléphone : 04.90.39.47.16

UL du secteur POLE NORD concerne les UL de Bollène, Orange, Vaison la Romaine et Valréas :

- Courriel : ulcgtbollene@wanadoo.fr; Téléphone : 04.90.40.09.34
- Courriel : ulcgtvaison84@bbox Téléphone : 06.18.75.40.75
- Courriel : ul.cgt.orange@wanadoo.fr Téléphone : 04.90.34.62.03

UL du secteur POLE SUD concerne les UL de l'Isle sur Sorgues, Apt, Cavillon, Pertuis

- Courriel : ulcgt84800@orange.fr; Téléphone : 04.90.92.63.98
- Courriel : ulcgtpertuis@gmail.com; Téléphone : 04.88.55.41.73
- Courriel : ulcgt.paysdapt@gmail.com; Téléphone : 09.87.71.15.25
- Courriel : ulcgtcavillon@wanadoo.fr; Téléphone : 04.90.71.19.91

Formation "Participer à la vie de la CGT"

UL POLE CENTRE:

- Du 10 au 14 mars 2024 et du 23 au 25 avril 2025

OU

- Du 13 au 17 octobre 2025 et du 19 au 21 novembre 2025

unionlocalecgt.sorgues.lepontet@wanadoo.fr

UL AVIGNON:

- Du 2 au 6 juin et du 16 au 18 juin 2025

OU

- Du 17 au 21 novembre 2025 et du 10 au 12 décembre 2025

ul.cgt.avignon@gmail.com

UL BOLLÈNE ET ORANGE:

Formations dispensées par l'UL de Bagnols-sur-Cèze

- Du 19 au 23 Mai 2025

ET

- Du 23 au 25 juin 2025

ulcgtbollene@wanadoo.fr

ul.cgt.orange@wanadoo.fr



**Pour t'inscrire, contacte
ton UL**

FORMATIONS ORGANISÉES PAR DIFFÉRENTES STRUCTURES

L'Institut Régional du travail :

La région CGT PACA travaille avec l'Institut Régional du Travail (IRT) de Marseille qui est un institut universitaire dont la fonction principale est de réaliser des opérations de formation supérieure à l'intention des responsables des organisations syndicales de la région PACA.

Le catalogue des formations sera disponible pour l'ensemble des syndicats et des unions locales, l'inscription étant soumise aux mêmes règles que les formations départementales.

Pour toutes inscriptions, il convient d'adresser, par mail, au pôle formation de l'UD, la fiche de candidature diffusée par le comité régional CGT. Cette fiche sera transmise par l'UD au Comité régional CGT qui centralise et gère les inscriptions.

Site internet : www.irt.univ-amu.fr

L'union syndicale de la Santé et de l'Action Sociale du Vaucluse (USD 84)

Des sessions de formation spécifique pour les camarades de la Fonction Publique Hospitalière peuvent être mises en place, sur demande, par l'USD Vaucluse

Pour toutes demandes, il convient de se rapprocher de l'USD

- Mail : usd84.cgt@hotmail.fr
- Téléphone : 04.90.85.52.80 ou 06.87.26.84.08

L'union syndicale des retraités.es (USR 84)

Une session de formation intitulée « Découvrir le syndicalisme retraité » sera organisée par l'USR 84 dans le courant de l'année 2025. Elle s'adresse aux syndiqué.e.s en activité ou retraité, militant.e.s ou non, proches de la retraite de préférence.

Pour tous renseignements, il convient de se rapprocher de l'USR 84

- Mail : usrcgt84@gmail.com
- Téléphone : 06.07.76.82.08

RAPPEL - IMPORTANT



En cas d'inscriptions insuffisantes, le pôle formation syndicale de l'UD se réserve le droit d'annuler des sessions de formation.

En cas de fiches de candidatures incomplètes ou illisibles, le pôle formation syndicale de l'UD ne pourra pas retenir la candidature

Les fiches de candidatures adressées sur une adresse mail autre que celle du pôle de formation syndicale : formation@cgt84.com, ne pourront ni être traitées, ni être validées.

LE CALENDRIER DES FORMATIONS UD CGT 84 POUR 2025

Planning_2025 Formations syndicales

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 M FERIA	1 S	1 S	1 M	1 J FERIA	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L
2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 V	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J
5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V
6 L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S
7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8 M	8 S	8 S	8 M	8 J FERIA	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L
9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 S	11 M FERIA	11 J
12 D	12 M	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13 L	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S
14 M	14 V	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L FERIA	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D
15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V FERIA	15 L	15 M	15 S	15 L
16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 V	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 L	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S
21 M	21 V	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D
22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L
23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J FERIA
26 D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 L	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28 M	28 V	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 M		29 S	29 M	29 J FERIA	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
30 J		30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31 V		31 L		31 S		31 J	31 D		31 V		31 M

Developper Mod 1
Prudis
Rédiger un tract
Equipe d'animation d'un syndicat
formateur
CSE Prise de mandat
CSSCT



A series of horizontal dotted lines for writing, starting from the top right of the notebook icon and extending across the width of the page.

